



Paris, le 20/12/2017

## Communiqué de presse

### Le Gouvernement adopte la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

**La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (SNS) a été adoptée officiellement par le gouvernement à l'issue d'un processus de concertation entamé à la fin de l'été par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.** Elle constitue la colonne vertébrale de la politique menée par le Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années.

Dès le premier semestre 2018, la stratégie nationale de santé sera mise en œuvre par des plans et programmes nationaux et, dans les territoires, par les projets régionaux de santé définis par les agences régionales de santé (ARS). Portées par l'ensemble des ministères activement engagés dans cette démarche, ses priorités trouveront ainsi une application concrète et adaptée à leurs spécificités.

Inspiré du rapport remis par le Haut Conseil de la Santé Publique sur l'état de santé de la population, ce document a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs de la santé et les autres ministères.

La stratégie nationale de santé s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
- Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

La consultation publique en ligne, conduite au mois de novembre, a permis de faire émerger plus de 5000 contributions émanant aux deux tiers de professionnels et associations et pour un tiers d'usagers. Ces contributeurs ont exprimé sur le site une forte adhésion aux objectifs proposés. Ils ont proposé des thématiques nouvelles comme l'adaptation des formations aux nouveaux métiers, le numérique, la robotisation ou encore l'intelligence artificielle.

La Conférence Nationale de Santé, dans son avis, a enrichi les ambitions du gouvernement en introduisant plus largement les notions de « parcours » et d' « usager ».

Un volet précise les priorités de la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune. Des volets spécifiques relatifs à la Corse et aux collectivités d'Outre-mer sont également inclus, comme le prévoit le décret cadrant la Stratégie Nationale de Santé.

Le décret portant la stratégie nationale de santé, signé de tous les ministres, sera pris avant le 31 décembre 2017.

Le texte de la Stratégie Nationale de Santé sera mis en ligne sur le site du ministère avant 16h00.

**Contact presse :**

Cabinet d'Agnès Buzyn : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 60